

RÈGLEMENT

concernant

**l'examen professionnel supérieur de Cheffe du secteur hôtelier-intendance /
Chef du secteur hôtelier-intendance**

Modification du **01 OCT. 2026**

L'organe responsable,

vu l'art. 28, al. 2, de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle¹,

décide:

I

Le règlement du 12.09.2011 concernant l'examen professionnel supérieur de cheffe du secteur hôtelier-intendance / chef du secteur hôtelier-intendance est modifié comme suit :

7. DIPLÔME, TITRE ET PROCÉDURE

7.1 Titre et publication

[...]

7.12 Les titulaires du diplôme sont autorisés à porter le titre protégé et le complément de titre suivants :

- **Cheffe du secteur hôtelier-intendance avec diplôme fédéral, Professional Master /
Chef du secteur hôtelier-intendance avec diplôme fédéral, Professional Master**
- **Leiterin Hotellerie-Hauswirtschaft mit eidgenössischem Diplom, Professional Master /
Leiter Hotellerie-Hauswirtschaft mit eidgenössischem Diplom, Professional Master**
- **Capo del settore alberghiero-economia domestica con diploma federale, Professional Master**

¹ RS 412.10

La traduction anglaise simplifiée est la suivante :

- **Executive Housekeeping Manager, Professional Master**

[...]

II

La présente modification entre en vigueur à la date de son approbation par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Weggis, le 21 septembre 2026

Hotel & Gastro formation Suisse



Esther Lüscher
Présidente



Sabrina Camenzind
Directrice

La présente modification est approuvée.

Berne, le **01 OCT. 2026**

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI



Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue